



Syndicat Local **FO Justice** CD LE PORT

CSA

Déclaration Liminaire

Monsieur le président, Directeur du centre de détention du port, Mesdames Monsieur les membres du CSA, aujourd'hui se tient le comité social d'administration au Centre de Détention du Port.

Tout d'abord notre organisation tient à saluer l'aboutissement de la réforme statutaire, une réforme historique et d'envergure pour les personnels pénitentiaire qui ont enfin le droit et le mérite de pouvoir enfin être reconnu au sein de cette institutions avec une réelle évolution de carrière freiné lors d'un relevé de conclusion signé en 2018 pour une paire de magnum et de gilet par larme.

FO Justice ne cessera d'œuvrer et de travailler pour l'amélioration des conditions de travail des personnels de notre ministère.

Ces améliorations doivent se traduire dans une politique de dialogue sociale et de respect des représentants des personnels, Monsieur le Directeur il ne suffit pas de dire « oui, oui » mais il est essentiel et primordiale de répondre aux sollicitations des représentants des personnels, la Réunion n'est pas qu'une terre de vacances, n'oubliez pas l'appellation « ile intense ».

Nous vous avons interpellé dans le cadre du diagnostic technique amiante pour lequel à ce jour nous sommes restés sans réponse cette absence de réponse se traduit par un manque de respect.

L'état structurel de notre établissement doit être au cœur de nos actions, qu'en est-il du schéma directeur pour enfin lancer des travaux d'envergure au sein du centre de détention ??

La présence intempestive de rongeur a été signalée au niveau des salles de repos du quartier bas, nous vous rappelons les risques sanitaires auquel sont exposés les agents en cas de morsures, souillure avec leurs urines (leptospirose).

Qu'en est-il du plan de prévention de lutte contre les nuisibles ??

Quant à la salle de repos du quartier haut, nos collègues méritent un vrai espace de détente et de repos et la création d'un vrai vestiaire pour nos collègues féminin.

L'amélioration des conditions de travail des personnels doit passer également par la mise en place d'un groupe de travail sur la suppression du cycle matin / nuit pour les agents de notre établissement.

S'agissant de la sécurité de l'établissement vous avez souhaitez apporter au point de l'ordre du jour le point 4 traitant les 95 recommandations de la MCI.

Rapport stipulant une sécurité fragile du domaine pénitentiaire, le rapporteur dans ses conclusions stipule que la sécurité périmétrique du domaine ne garantit pas la sécurité du site.

Malgré ses conclusions nous avons été interpellés par des notes de services autorisant l'accès aux domaines pénitentiaire la nuit à des sociétés extérieures sans pour autant connaître l'identité des intervenants et les véhicules utilisés, notre organisation vous renvoie à la base pour la délivrance des autorisations d'accès.

Aussi qu'en est-il de l'état des miradors, selon la mission de contrôle interne, Deux miradors sur quatre sont armés. Ils sont insalubres (déjections abondantes de pigeon). L'agent doit se positionner sur une passerelle pour utiliser son arme et il est très exposé à un tir extérieur.

Le vitrage n'est pas aux normes (il ne protège pas des balles de gros calibres), il n'y a pas d'ouvrant, et la passerelle est ajourée.

Le projecteur est à l'intérieur du mirador, ce qui éblouit l'agent. L'escalier d'accès est escarpé et l'agent peut tomber. Il n'y a pas de trappe pour les DBD.

Notre organisation vous interpelle également sur le risque sanitaire liés aux fientes des pigeons.

Le premier des risques sanitaires est celui des maladies causées par les bactéries, les volatiles en transportent énormément sur eux. Celui-ci est vecteur de toutes ces maladies comme la salmonellose, la maladie de Newcastle, la grippe aviaire, la chlamydiose, ou encore l'ornithose. On retrouve toutes ces bactéries dans leurs fientes.

Toucher la fiente et mettre ensuite les doigts à la bouche peut infecter votre organisme et vous causer des diarrhées, des gastro-entérites aiguës ainsi que des douleurs abdominales. Mais il n'y a pas qu'au toucher que l'on peut attraper des maladies, l'inhalation des poussières de fiente peut également vous causer des pneumonies ou des gripes.

Pour FO Justice il est urgent de mettre en place un plan de lutte contre les pigeons et la restructuration intégrale des miradors.

S'agissant du mirador 3 situé au niveau du terrain de sport, Force ouvrière demande sa réhabilitation, participant ainsi à la sécurité de l'établissement tant dans la prévention des évasions mais aussi dans le cadre de la lutte contre les projections.

La mise en place des ELPS doit passer par la création d'ETP, nous ne sommes pas responsables des carences RH créées par l'ancienne DRH qui nous demande des comptes sur un système qu'elle a mis en place sur notre établissement.

S'agissant du greffe, beaucoup de collègues nous ont interpellé sur le fonctionnement de ce service dans le cadre de la validation GENESIS des mouvements, **pour FO justice** il n'y a pas de sujet, **A chacun ses responsabilités !!!!**

Notre organisation exige la présence du responsable greffe (logé sur le domaine) lors des arrivants Mayotte initialement prévue !!! **(Tout avantages et prime exige du travail en contrepartie).**

Notre organisation rappelle que les mouvements en détention sont des moments propices et fragiles auxquels peuvent surgir des incidents.

La présence seule du gradé de roulement le week-end sur le quartier bas ne peut suffire dans le cadre de la mise en place des promenades en détention au QI/QD avec la continuité de la gestion des parloirs.

Ainsi FO Justice renvoie chacun à ses responsabilités et exige la présence des officiers de permanences sur la détention pendant ces laps de temps et ainsi être en renfort du gradé du quartier bas.

S'agissant de la formation des personnels, **FO Justice** rappelle et alerte sur l'absence de la mise en place du socle commun de formation pour l'ensemble des personnels.

Enfin toujours dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des personnels nous sollicitons l'ouverture du mess des personnels dès le lundi afin que l'ensemble des personnels puissent s'y restaurer.

Pour FO Justice beaucoup d'agents viennent de loin et n'ont pas les moyens d'entreposer leurs repas, ajouter à cela les aléas de la détention, il nous est donc normal que le mess puissent répondre au principe de base de restauration pour l'ensemble des personnels.

